

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 24 janvier 2011

Dans tous les secteurs, les psychologues se mobilisent !

Un appel national à la mobilisation pour le 28 janvier 2011 a été lancé par plusieurs organisations syndicales, pour dénoncer les nombreuses attaques subies par les psychologues du secteur public et du privé. La CGT Santé Action Sociale et SUD Santé Sociaux, ainsi que des collectifs ont appelé à la grève :

- Précarisation massive de cette profession dans la Fonction Publique Hospitalière avec 50% de contractuels.
- Suppression de postes généralisée, de services comme les RASED.
- Projets de suppression ou de modification du temps FIR dans une logique d'optimisation des moyens liée à la Révision Générale des Politiques Publiques
- Remise en cause des statuts.
- Attaque de la formation des psychologues et du maintien des différents champs de recherche.

Sur ce dernier point, le décret du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute, traduit bien la manière dont le gouvernement considère les psychologues. Il prévoit, en effet, que seuls les médecins psychiatres seraient exemptés du stage obligatoire en psychopathologie, exigé désormais pour tous les psychologues, y compris les psychologues cliniciens, ce qui disqualifie le contenu de leur formation. Le SNPES-PJJ s'associe à la mobilisation sur ce sujet et considère aussi que le titre de psychothérapeute ne peut être réduit à l'enseignement de la psychopathologie.

De façon générale, le SNPES-PJJ constate que les psychologues de la PJJ, titulaires et contractuels, subissent aujourd'hui les mêmes attaques que les psychologues d'autres secteurs et sur lesquelles il a déjà alerté à l'occasion de la mise en place de la MJIE. La direction de la PJJ, dépourvue de toute politique ambitieuse concernant le recrutement de psychologues, multiplie les compléments de service. Ceux-ci conduisent fréquemment les psychologues à travailler seuls avec un nombre important de professionnels qui ne cesse de croître, dans deux, voire trois équipes.

L'embauche des psychologues contractuels, dont la situation reste précaire pour la majorité d'entre eux, est utilisée comme « une variable d'ajustement » aux côtés des compléments de service. Leur contrat prend fin parfois sans aucune considération de leur travail et de leur personne ou même du droit du travail (cf. les « CDIables »).

La remise en cause du temps FIR décidée par la Direction de la PJJ obéit tout à la fois à une obligation de changer le contenu du travail et à une rentabilisation de leur temps de présence faute de moyens supplémentaires.

Avec la diminution drastique des moyens, la dégradation des conditions de travail, le non-respect de leur autonomie technique et l'atteinte portée au sens de leur métier c'est une véritable lame de fond qui traverse l'ensemble de cette profession. **C'est pourquoi, le SNPES-PJJ est solidaire de la mobilisation du 28 janvier. Il prendra contact avec les organisations syndicales de la fonction publique hospitalière et des différentes conventions collectives du secteur sanitaire et médico social mobilisées pour étudier les possibilités d'actions communes ultérieures. D'ores et déjà, il appelle les professionnels à rejoindre le rassemblement le :**

**Vendredi 28 janvier 2011 à 14 heures devant le ministère de la santé,
14 avenue Duquesne, Paris 7^{ème}.**